



## Calcul des charges (eau et électricité) suite à déménagement

-----

Par aeiecrn

Bonjour,

Je viens de déménager et l'état des lieux avec l'agence immobilière s'est très bien passée. Du coup, l'agence a décidé de ne rien retenir sur la caution (excepté un détecteur de fumée car la fixation était cassée).

Pourtant, il y a quelques semaines je reçois un mail de cette agence disant que non seulement je ne récupérerais pas ma caution mais qu'en plus je leur devais encore 60? à cause des charges consommées (eau et électricité).

Cependant, bien que j'ai un compteur d'électricité individuel et un compteur d'eau chaude et froide, je n'ai aucune facture justifiant ma consommation exacte. Leur justification étant que j'habite en copropriété avec mon propriétaire (maison séparée en 2) et que les factures sont donc toutes à son nom et concernent la maison entière (et donc les deux logements). Arrivent donc des calculs qui sortent de nul part et pour lesquels je n'arrive pas à obtenir le détail et voilà que je dois plus de 600? de charges pour 6 mois d'occupation du logement (qui fait à peine 39m<sup>2</sup> et que nous habitons à 2).

Que puis-je faire pour contester ces calculs ? comment puis-je refaire les calculs de mon côté ?